

Budget de fonctionnement 2018

Arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles



Chantal Rouleau
Mairesse de l'arrondissement

Voici les faits saillants du budget de fonctionnement de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles pour l'année 2018.

Le budget des dépenses en 2018 totalisera 57 179 600 \$ et celui des revenus s'élèvera à 1 627 700 \$.

La dotation budgétaire allouée à l'arrondissement est le reflet de plusieurs décisions de l'administration municipale. Ainsi, la ville-centre poursuit, pour une quatrième année consécutive, la réforme du financement des arrondissements avec une indexation de 1 % représentant une somme de 1 359 600 \$. En contrepartie, l'arrondissement doit assumer les indexations de coûts relatifs à la main d'œuvre, à la facturation immobilière, au marquage et à la signalisation qui totalisent en 2018, 1 122 300 \$. Les services centraux récupèrent la dotation budgétaire relative aux licences Bentley et réduisent également le budget des revenus pour les affiches publicitaires.

L'arrondissement, pour sa part, poursuit l'application du plan quinquennal de main-d'œuvre et fait refléter au budget 2018 l'attrition de 2 postes permettant une réduction des dépenses de 138 200 \$. D'autres réductions de coûts sont également effectuées, notamment en matière de contrats de déneigement et autres postes de dépenses pour un total de 1 040 500 \$.

Le conseil d'arrondissement priorise dans son cadre budgétaire le soutien aux organismes en majorant les contributions financières et il met l'accent sur les initiatives ou projets qui découlent de la mise en œuvre du Plan d'action en saines habitudes de vie. S'ajoutent à cela la sécurisation des sites et l'amélioration des budgets relatifs à l'entretien des installations sportives sur son territoire de même que la lutte aux graffitis. Par ailleurs, la programmation culturelle sera améliorée afin d'offrir aux citoyens plusieurs activités ou événements artistiques durant toute l'année.

En outre, il est prévu de la main d'œuvre additionnelle pour répondre aux besoins récurrents en matière d'émission de permis, d'inspections et de circulation. Les parcs et l'horticulture se verront aussi dotés de postes additionnels.

Par ailleurs, nous maintenons toujours une provision pour les imprévus et grands projets au bénéfice des citoyens.

Le conseil d'arrondissement prévoit pour 2018 une réduction du taux de la taxe de service passant de 0,0853 \$/100 \$ d'évaluation à 0,0845 \$/100 \$ d'évaluation. Cela représente une augmentation de la taxation locale de 0,7 % (taxe de l'arrondissement). Cette baisse du taux devrait permettre, en moyenne, de se rapprocher ou d'être équivalent au niveau des taxes actuelles, et ce, conditionnellement à ce que la hausse de la taxe foncière et autres décrétée par la ville-centre soit fixée à près de 2 % pour 2018.

L'objectif du conseil d'arrondissement est de s'assurer que les services rendus soient à la hauteur des attentes des citoyens tout en limitant leur taux d'imposition et en respectant la dotation allouée par la ville-centre.

